

Francophonie et Québécois

Nadia Duchêne
Universidad de Huelva

Conjugaison des contraires, l'unité est l'âme de la francophonie et la diversité sa richesse. Espace géographique existant entre le singulier et le pluriel, il s'agit d'un ensemble varié et harmonieux dans lequel réside sa singularité et sa langue avec des lois et des règles communes. Sa pluralité s'exprime à travers des millions d'individus qui mélangent de nombreuses hérédités et constituent une extraordinaire mosaïque de variantes linguistiques, et d'identités dissemblables.

Le terme de francophonie, renvoyant à une image ou à une idée, a été et continue à l'être, employé dans les acceptions les plus diverses, évoquant alors des notions multiples, parfois contradictoires et souvent confuses. C'est pourquoi, nous nous proposons dans cet article, de tenter dans un premier temps de délimiter brièvement les contours de ce concept ambigu en nous demandant si la francophonie relève du simple fait de parler français ou, s'il s'agit simplement du regroupement des peuples qui parlent cette langue ou encore si le concept de francophonie renvoie à l'ensemble des pays dont les locuteurs sont partiellement ou totalement francophones.

Au terme de cette réflexion, nous nous attacherons davantage à la francophonie en tant que fait linguistique et culturel. En effet, la francophonie ne peut nullement être renfermée dans des cadres seulement institutionnels et juridiques. La langue sera ici envisagée comme multiple et diversifiée à travers ses littératures, ses identités et ses particularismes culturels.

Présente sur cinq continents, la langue française à la fois standard et protéiforme, dévoile de nombreuses variantes et répond à diverses réalités locales. Sur la base de ces similitudes et dissimilitudes, donc de ce métissage linguistique et culturel et conscients de l'influence interactive qui existe entre la langue et la culture, nous réfléchirons à la spécificité linguistique québécoise.

Il s'agit donc dans un premier temps de tenter d'apporter une définition au terme de francophonie. En effet, la francophonie se présente comme une notion

pouvant être appréhendée depuis plusieurs perspectives: institutionnelle, historique, géographique, linguistique et culturelle. Bien que notre propos soit de nous intéresser aux aspects linguistiques du Québec, il convient de rappeler certains faits marquants.

Le fait de distinguer la francophonie (*f* minuscule) de la Francophonie (*F* majuscule) ne nous semble pas dépourvu d'intérêt: la première désigne l'ensemble de tous les locuteurs parlant le français, il s'agit ici d'un constat d'ordre linguistique; la seconde fait référence à la construction volontaire d'une Communauté qui englobe tous les locuteurs qui ont le français en partage, nous parlons ici des États, des portions d'États, des individus, francophones mais aussi francophiles, liés par des valeurs communes dans le respect de la diversité de chacun.

Dans ce cas, nous évoquons un outil au service d'objectifs communautaires, un phénomène géopolitique défini par Michel Tétu de la manière suivante: «Le mot sous-entend de plus en plus les liens de solidarité entre les pays ayant en commun l'usage du français qui visent à institutionnaliser leurs relations pour mieux organiser "l'espace francophone"» (1987: 46). La Francophonie suppose donc bien une base institutionnelle et partant, idéologique. Historiquement, le mot qui apparaît en 1880, est à attribuer au géographe français Onésime Reclus. Ce dernier effectua un classement des habitants du globe en fonction de la langue qu'ils parlaient. Ce n'est qu'en 1962 qu'il resurgira dans les propos du poète et président sénégalais, Léopold Senghor dans un numéro spécial de la revue *Esprit*, intitulé «Le français dans le monde» dans laquelle divers hommes politiques et écrivains s'expriment sur l'avenir d'une idée de francophonie. Ainsi les années soixante et soixante-dix verront naître plusieurs associations internationales non-gouvernementales et des organismes intergouvernementaux. Nous ne mentionnons à cet égard que quelques exemples afin de ne pas tomber dans une énumération exhaustive qui serait d'ailleurs fort rébarbative et dépasserait le cadre de notre article; nous pouvons ainsi citer l'Association des Universités Entièrement ou Partiellement de Langue Française (AUPELF, 1961), le Conseil International de la Langue Française (CILF, 1967), l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT, 1970) au sein de laquelle a été créé le Conseil Permanent de la Francophonie. À cet ensemble, nous pouvons ajouter des structures spécifiquement françaises telles que le Haut Conseil de la Francophonie et le Secrétariat d'État de la Francophonie. Pour terminer nous soulignerons la réunion périodique des chefs d'État et de Gouvernement dans les sommets francophones.

En termes de chiffres, la Francophonie, en extension constante depuis les années quatre-vingt, rassemble de par le monde quarante-neuf États et gouvernements à part entière, auxquels doivent être ajoutés trois États membres observateurs (l'Albanie, la Macédoine et la Pologne). La francophonie concerne donc l'Europe, l'Amérique, l'Afrique subsaharienne, le Maghreb, le Proche-Orient, l'Océan indien, l'Asie et l'Océanie. En dépit d'un grand souhait d'universalité et malgré une présence sur les cinq continents, la Francophonie est essentiellement

située géographiquement de par et d'autre de la Méditerranée, en Europe et en Afrique. Les situations linguistiques en Francophonie varient considérablement d'un pays et d'un continent à l'autre de sorte qu'il s'avère extrêmement difficile d'estimer le nombre exact de locuteurs du français; la simple opération consistant à totaliser la population des États qui la constituent serait une démarche erronée.

Les études qui se consacrent à comptabiliser le nombre de francophones, selon bien souvent des critères divers, sont nombreuses et contradictoires. Il en ressort cependant un trait commun qui se traduit par le discernement parmi les habitants des pays concernés, de trois catégories de locuteurs: tout d'abord les francophones dits «véritables» ou habituels, ce sont ceux qui parlent couramment le français et l'utilisent souvent dans leur vie quotidienne, puis les francophones «occasionnels», ensemble de locuteurs dont la pratique du français est lacunaire, restreinte, révélant une maîtrise de la langue plutôt approximative et finalement les francophones «potentiels» dont le rapport au français est un rapport de projection dans la mesure où ils ne le parlent comme langue première ou seconde que lorsqu'ils ont accès à la scolarisation. La situation réelle, si l'on recoupe les chiffres, donne un total de 105 à 120 millions de francophones «véritables», et de 54 à 63 millions de francophones «occasionnels» auxquels s'ajoute environ une centaine de millions de «francisants». Au vu de ces chiffres, nous pouvons en conclure que l'évaluation du nombre de francophones est impossible en l'absence d'une définition linguistique de la compétence en français.

L'identité francophone apparaît comme une configuration d'éléments multiples où la langue remplit une fonction essentielle. Bien qu'elle ne suffise pas cependant à fonder le discours identitaire dans la mesure où elle n'est qu'un instrument, cette dernière, en effet, constitue presque notre «demeure». Adaptée à nos besoins et à notre développement, c'est avec la langue que nous avons grandi, contemplé le monde et exprimé nos sentiments. La langue s'érige donc en un patrimoine commun, car c'est un bien que nous possédons à partir du moment où nous sommes capables de communiquer. La langue est le produit de tous; chacun l'utilise à sa manière selon son style propre. Cela dit, nous parvenons à nous comprendre grâce à l'organisation du système, lequel gère les millions d'emplois de la langue. Le français n'est pas seulement et exclusivement la langue de la France; nous l'avons vu, de nombreux pays l'ont adoptée et le pratiquent légitimement. Prétendre qu'une langue est parfaite dans un endroit spécifique revient à ignorer que la langue n'est pas objet de telles perfections. La francophonie est unie par une langue qui nous permet de nous comprendre les uns et les autres bien qu'il s'agisse d'autres langues françaises qui représentent le patrimoine culturel de ceux qui ne le possèdent pas de naissance; c'est pourquoi nous parlerons de pluralité dans l'unité ainsi que d'unité dans la pluralité. Le français standard serait une sorte de suprasystème intégrateur. Voici comment l'exprime Pierre Soubias:

La notion de francophonie ne concerne pas simplement le fait, pour tel individu, de parler français, mais renvoie au constat historique suivant: plusieurs

nations, se sachant clairement différentes, reconnaissent avoir une langue en commun. Parler de francophonie implique donc naturellement qu'on s'engage dans une dialectique du commun et du singulier, de l'universel et de l'identitaire. Mais l'exploration de cette dialectique ne peut faire l'économie d'un enracinement dans les faits linguistiques, puisque c'est d'une langue au départ qu'il s'agit -d'une langue qui se sait désormais parmi d'autres, qui l'entourent et la concurrencent, et travaillée en son sein par d'innombrables pratiques qui dessinent toute la gamme des identités langagières (1999: 119).

Soyons conscients que dans la langue des milliers de postulats affectifs conditionnent certains types de préférences; ce qui se dit dans une aire géolinguistique n'a pas de sens dans une autre y compris dans un même pays, le même mot peut signifier des choses différentes. Cela dit, nous partageons tous le même héritage, indivisible, et inaliénablement propre. Le Québec, pourtant région à forte personnalité et de surcroît immergé dans un environnement où prédomine l'anglais, a su montrer une fidélité tenace et persistante à la langue française. Une question nous vient alors à l'esprit: nous nous demandons si le français d'Amérique du Nord a souhaité rompre sa relation avec le français métropolitain ou au contraire a voulu conserver les liens d'union. Car il est clair que lorsque les locuteurs d'une région tentent d'établir leur propre norme, cela donne immédiatement lieu à l'idée de différenciation, de rupture et de rejet face aux usages collectifs. Or, il ne s'agit en rien d'établir une langue différente du français dit international, même si le modèle canadien ne répond pas à la langue parlée à Paris. Il s'agit en revanche, d'assurer le développement en terres canadiennes de ce français commun, mais en illustrant avec des mots et expressions propres, un véritable instrument de communication, lequel, compris par tous les francophones, n'est pas dépouillé de la personnalité de ceux qui le parlent. Il existe donc une diversité mais elle est nécessaire car la langue est un corps vivant qui s'adapte aux divers milieux dans lesquels elle vit. L'aventure de chaque mot peut être suivie au fil des siècles et à travers les diverses régions du monde qui emploient le français. C'est à travers ces mots que le français est devenu "métisse" et qu'il traduit les divers modes de vie sous multiples latitudes. Tout mot, quelle que soit la sphère de la vie matérielle ou spirituelle à laquelle il appartient, possède sa dignité ainsi qu'un intérêt humain et historique. En d'autres termes, l'avenir du français ne se joue plus seulement dans l'Hexagone.

Si nous voulons associer deux notions telles que francophonie culturelle et francophonie linguistique, nous posons clairement la problématique inhérente de l'émergence d'une littérature de langue française hors de l'espace hexagonal. Conjointement au phénomène général de mondialisation actuellement à l'oeuvre, qu'il serait d'ailleurs vain de nier, un certain nombre de résistances s'affirment: le discours identitaire se montre de plus en plus présent en se manifestant selon les lieux par une forme, une évolution, un vocabulaire propres qui reposent sur l'affirmation d'une différence. C'est ce qu'affirme Jean-Claude Boulanger dans ses propos:

Tout le monde sait pertinemment que c'est une impossibilité [...] que tous les francophones parlent et écrivent exactement la même langue française. Le mimétisme total, la norme unique sont devenus des utopies. La norme idéale est un concept théorique, une abstraction d'école qui recouvre une infinité de faits et qui permet de soutenir un édifice qui ne fut jamais stable et monolithique, justement parce qu'il prenait des figures diversement colorées selon les écologies dans lesquelles l'idiome s'épanouissait et se personnalisait. [...] Dans sa spatialité, le français a toujours été fragmenté, irradiant, ondoyant. [...] chaque variation a quelque chose à voir avec la culture dans laquelle elle ondoie et avec les territoires sur lesquels elle se déploie [...] (cité par Jacques Chaurand, 1999: 740-741).

Et nous rejoignons Jean-Marie Grassin lorsqu'il affirme:

Rapporter ces écritures diverses à un centre commun parce qu'elles utilisent la même langue, à un centre d'autorité qui serait par hypothèse une littérature mère, celle de l'Hexagone posée en paradigme, reviendrait à nier leur différence, leur spécificité, leur identité. La littérature française semble occuper le centre linguistique et culturel de l'espace francophone; mais les nouvelles formes d'art, d'expression et de communication qui se manifestent en français dans le monde ne se développent pas pour autant par référence à ses modèles dans un rapport d'imitation, ou de continuité, comme une contribution à son patrimoine. On assiste plutôt à l'intrusion d'une altérité sans cesse renouvelée, déconcertant les systèmes établis (1999: 301).

En ce qui concerne le français au Québec, la question linguistique qui lui est propre ne date pas d'aujourd'hui; elle a évolué au fil des grandes périodes historiques de ce pays que nous évoquerons brièvement et diviserons en quatre phases principales au cours desquelles la langue a vécu de nombreuses vicissitudes qui mirent sa pérennité en danger à plus d'une occasion. Ainsi, la première étape correspond au Régime français (1608-1760) sous lequel la langue française connaîtra un statut royal puisqu'elle s'impose à tous sous l'autorité du Roi; ce sera, en effet, la langue des colons qui s'établissent dans le Nouveau Monde. Puis, à partir de 1760 jusqu'en 1850, sous le Régime britannique, la langue devra combattre fermement son adversaire. La troisième époque est celle de la Confédération (l'Acte d'Amérique du Nord britannique, 1850-1960) qui lui concède, certes, un statut juridique et politique mais ce dernier est compromis par la présence de son partenaire: l'anglais. Finalement, la dernière période correspondant à l'époque contemporaine à partir de la Révolution tranquille, c'est-à-dire de 1960 à nos jours. C'est alors que le français reprend son statut grâce tout d'abord à la Loi sur la langue officielle (Loi 22, 1974) et à la Charte de la langue française (Loi 101, 1977), laquelle proclame le caractère unilingue du Québec. C'est à cette dernière période que nous allons plus particulièrement nous intéresser. La Révolution tranquille sera essentiellement une prise de conscience de la situation des Canadiens français du Québec. La réflexion sur la

langue parlée et écrite s'avère primordiale notamment en raison de la situation de proximité avec l'anglais. Au coeur des préoccupations des Québécois se trouve la qualité et la place de la langue française dans leur pays. Dans le cas des communautés francophones du Canada, la langue partage le territoire avec d'autres, elle est par conséquent astreinte à un double jeu constitué d'une part, du modèle dicté par l'Hexagone et d'autre part, de la concurrence vis-à-vis d'autres langues nationales ou régionales. Soulignons toutefois en passant que la Belgique francophone, la Suisse romande et les anciennes colonies subissent d'une certaine manière, le même sort. Le regard de l'autre, dans ce cas, celui de la France envisagée comme référence, est très présent dans l'esprit des francophones et donc des Québécois.

Quels sont alors les traits principaux qui la distinguent du français hexagonal, dit normatif? Plusieurs éléments configurent ces spécificités; il s'agit principalement de la prosodie, des archaïsmes et du lexique, de la morphosyntaxe, de la féminisation, des anglicismes et du *joual*. Nous prendrons comme espace d'illustration, la littérature dans la mesure où comme nous l'avons dit, elle s'érige ainsi en élément représentatif et révélateur de la langue, à côté du discours linguistique. La question: Quelle langue écrire? s'est développée chez les jeunes écrivains des années soixante. Ces derniers feront le choix de l'oralité. Ce parti-pris est probablement davantage le produit d'une nécessité d'affirmer une spécificité québécoise que d'une nouvelle esthétique. Il s'agit plutôt d'employer un langage qui se heurte un tant soit peu à la "norme" mais qui permet de réintroduire la parole dans l'écriture et le peuple devient alors élément central de la culture.

Nous avons sélectionné les oeuvres suivantes desquelles nous avons extrait un certain nombre de variantes linguistiques citées plus haut. Tout d'abord, *Salut Galarneau!* de Jacques Godbout, publié en 1967 qui est l'une des oeuvres fondatrices de la littérature québécoise contemporaine, dominée par la réflexion sur l'identité collective québécoise et entre autres, par le refus du cléricisme propre au Québec traditionnel; en somme une invitation à exprimer la différence. La seconde oeuvre est *La grosse femme d'à côté est enceinte* de Michel Tremblay, parue en 1978. Il s'agit du premier roman des *Chroniques du Plateau Mont-Royal*, quartier prolétarien à l'Est de Montréal. Ces chroniques illustrent la thématique de l'identité nationale et de l'appartenance et sont le lieu par excellence du *joual* -qui attirera d'ailleurs la colère de certains critiques de l'époque-. Le troisième titre est *Maryse* de Francine Noël, publié en 1984. Ce roman s'inscrit dans la satire sociale et reflète parfaitement le langage individualisé que l'auteur qualifiera volontiers de *joual refabriqué* en opposition au langage parisien. Selon les propos de Danielle Forget:

Être canadien, être Québécois figure parfois dans leurs oeuvres comme une définition explicite par des renvois directs sur le plan du contenu, mais aussi, de façon plus indirecte et nuancée, par le biais de la forme, c'est-à-dire de la variété dialectale attribuée aux instances énonciatives, personnages ou narrateur. En

effet, la langue des personnages est souvent responsable de la mise en évidence du thème de l'identité, soit dans son affirmation, soit dans sa remise en question (1993-94: 119).

Pour ce qui est de la prosodie, a priori difficile à percevoir à travers l'écrit, elle est rendue graphiquement dans divers passages de ces romans. Nous pouvons ainsi citer la tendance, dans certaines régions de la prononciation [we] du digramme *oi*, le maintien du *t* final dans *icitte* (*ici*), l'ouverture de *er* en *ar*, bien que ce dernier trait soit fortement stigmatisé et tende à disparaître chez les jeunes générations. La diphtongaison est un autre phénomène observable: il s'agit d'une fragmentation des voyelles longues comme par exemple *moé* pour *moi*. Afin d'éliminer les voyelles trop "pointues", souvent assimilées au modèle parisien, ces dernières deviennent ouvertes; c'est le cas par exemple de *jeuste* pour *juste*. Mais on observe aussi des voyelles *i* et *u* parfois difficiles à percevoir: *puis* entendu comme *pis*. Enfin la suppression du *r* dans certains mots: *liv'e* pour *livre*. La citation suivante extraite de *Maryse* illustre quelques unes de ces caractéristiques: "Va m'acheter une *liv'e* de steak haché, Mary, *pis* des petits pois Aylmer, rapporte-*moé* mon change, *pis* prends-*moé* donc un paquet de Black Cat en même temps, *pis* grouille-*toé*, ton frère a faim là" (1992: 168).

En ce qui concerne les archaïsmes, ils touchent aussi bien le lexique que la morphologie. Dans le cadre du lexique, de nombreux mots ou expressions sont à attribuer aux dialectes français; citons par exemple *barrer la porte* pour *fermer la porte* ou encore le verbe *pogner* au sens de *prendre*. Dans l'oeuvre de Michel Tremblay (1978) le verbe *sacrer* au sens de *jurer* est très fréquent. À propos de ces archaïsmes, André Dugas attire notre attention sur le fait suivant:

La perception qu'ont les Français du parler des Québécois et de son caractère vieillot est tellement ancrée qu'il ne leur vient même pas à l'idée que l'on retrouve tout ce stock lexical bien présent en France si l'on se donne la peine d'aller d'une région à l'autre. Pour le Québécois non spécialisé, son seul étonnement lui viendra du fait qu'on dit aussi 'ses mots' et 'ses expressions' en France (1999: 392).

Par ailleurs, le lexique de la vie courante et du monde professionnel est adapté à la réalité nord-américaine et en particulier à l'environnement québécois: le titre de *baccalauréat* équivaut ainsi à la *licence* française en raison du système universitaire établi sur le modèle américain. Nous trouvons aussi le *caribou*, sorte de renne, d'origine micmac, langue algonquinne ou encore le *ouaouaron* qui est une grenouille géante. Enfin signalons les expressions imagées telles que dans *Salut Galarneau*: "Tu jettes tout ça aux *vidanges*" (1967: 28) pour signifier *poubelles* ou "Marise et moi on est *accotés* depuis deux ans" (Idem: 31) dans le sens de *vivre ensemble* et encore: "Papa aurait aimé ça, une soirée pareille, avec la télévision derrière *ouverte* [...]" (Idem: 43).

Du point de vue morphologique, la dérivation à partir de suffixes est fréquente: on obtient avec le suffixe *eux/euse*, l'adjectif *niaiseux/euse*. Lisons Michel Tremblay: "Si on commencerait pis on finirait en même temps que les autres, comment c'est *que le monde feraient* pour se rendre à leur travail grosse *niaiseuse* [...]" (1978: 169). Notons aussi dans cet extrait que la syntaxe est quelque peu déconcertante en ce qui concerne l'usage des temps des verbes, de même, l'expression *le monde* suivie du verbe au pluriel.

Quant à l'anglais, qui, comme nous le savons, s'infiltré dans toutes les langues du monde, il ne fait pas exception dans le français du Québec. L'emprunt à l'anglais peut tout d'abord être un emprunt de forme, qui implique peu de différenciation phonétique. Par exemple dans *Maryse*: "Maryse ne profitait pas du savoir de Bardanne car si elle tapait énergiquement sur son pupitre, ce n'était que du *fake*" (1992: 105). L'adaptation est une autre modalité de l'emprunt: "Monsieur Applebaum, de chez Grover's s'occupait d'une femme maigrichonne qui voulait absolument un tissu qui *matchait* avec la couleur de la corne de ses lunettes [...]" (Tremblay, 1978: 154). Jacques Godbout l'emploie aussi: "Je pataugeais dans la *relish* comme un enfant dans un ruisseau" (1967: 101) au sens de *savourer, prendre du plaisir* de l'anglais *to relish*. Il convient de souligner cependant une véritable lutte à l'encontre de l'anglicisation au Québec. Là où en France, nous n'hésitons point à employer *-ferry, week-end, parking, square, escalator, sponsoriser-* le Québécois sera plus enclin à dire *-traversier, fin de semaine, parc de stationnement, carré, escalier mobile, parrainer...* Le Québec, grâce au travail de l'Office de la Langue Française, a montré de réelles capacités à traduire les réalités les plus diverses.

Venons-en dès à présent au *joual* qui fut à l'origine d'âpres débats à partir des années cinquante, période qui marquera la prise de conscience linguistique des Québécois. Bien que le *joual* ne soit plus aujourd'hui l'objet de polémiques virulentes, il n'en demeure pas moins une spécificité du français québécois, en particulier dans le domaine de l'oralité. En d'autres termes, il peut être considéré comme une variante de la langue québécois et donc de la langue française. C'est avec la parution des *Insolences du frère Untel* (1960) que la discussion sur la langue est véritablement amorcée en termes de langue désossée, abâtardie, parler dévalorisé des francophones immergés dans un environnement anglophone, reflet d'un renoncement collectif et d'une humiliation. En ce sens la définition du terme *joual* proposée par le Trésor de la langue française est édifiante!:

Variante populaire de cheval; parler joual: parler de façon inarticulée, incorrecte, inintelligible, parler mal; variété de français québécois caractérisé par un ensemble de traits (surtout phonétiques et lexicaux) jugés incorrects ou mauvais, généralement identifié au parler des milieux populaires et souvent considéré comme signe d'acculturation.

Ainsi, la querelle houleuse du *joual* oppose les francisants aux joulisants. Le parler *joual* n'est pas facile à décrire dans la mesure où il n'est pas uniforme

et se manifeste aussi bien dans la syntaxe que dans la prononciation; il englobe un grand nombre des caractéristiques que nous avons relevées plus haut, lui trouver des lois ou en fixer les règles est un exercice complexe. Michel Tremblay, l'ayant associé à une forme de libération ou de révolte contre l'élitisme, lui a consacré ses lettres de noblesse. La citation suivante tirée de *La grosse femme d'à côté est enceinte* en est le reflet par excellence:

J'gagne qu'y' a pus d'etriceté dans' maison, là! On va être obligés d'aller acheter d'autres fiouzes chez Marie pis on va encore faire rire de nous autres! Ça fait deux fois cette semaine que tu fais péter les fiouzes, Arnest, penses-tu que ça a de l'allure! [...] J'tai surpris mercredi soir jouqué sur l'escabeau en train de fouiller dans les socquettes du plafonnier pis t'as eu le front de me dire que t'avais touché à rien pis [...]" (1978: 230).

Un dernier trait serait à considérer: la féminisation. C'est dans les années soixante-dix qu'elle sera l'objet d'un grand intérêt en raison de l'accès des femmes à des professions jusqu'alors réservées aux hommes. À la suite de consultations menées auprès de diverses institutions officielles, l'Office de la Langue Française recommande l'utilisation des formes féminines chaque fois que cela est possible:

- Soit à l'aide du féminin usité. Exemples: couturière, infirmière, avocate.
- Soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin. Exemples: une journaliste, une architecte, une ministre.
- Soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples: députée, chirurgienne, praticienne.
- Soit par l'adjonction du mot femme. Exemples: femme magistrat, femme chef d'entreprise, femme ingénieur (1990: 190).

Outre ces recommandations, nous pouvons observer l'apparition de néologismes tels que *directeure* qui substitue *directrice*, *chroniqueure* au lieu de *chroniqueuse* ou encore *professeure*.

Au terme de ces quelques réflexions sur le fait linguistique au Québec, et qui ne prétendent surtout pas être exhaustives, nous retiendrons l'idée selon laquelle le français québécois n'est pas une entrave pour ses locuteurs mais constitue plutôt l'espace de construction d'une identité. L'image projetée par cette langue raconte un autre monde et manifeste son originalité au même titre, pour ne citer qu'un exemple, que l'argot ou le sociolecte employé dans les banlieues françaises. Sa singularité réside dans le double mouvement évoqué plus haut: la langue québécoise souhaite à la fois se dissocier et se différencier du fait anglais et s'associer au fait français. Cette langue aux couleurs contrastées qu'est le français est la véritable raison d'être de la francophonie et contribue ainsi à son enrichissement. Enfin et surtout, les spécificités de l'oralité que nous avons

soulignées doivent être nuancées dans la mesure où la tendance de tous les francophones est aussi de se conformer à une norme internationale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHARD, C. (1998): *La langue et le nombril; Histoire d'une obsession québécoise*. Montréal: Fides.
- CHAURAND, J. (Sous la direction de) (1999): *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris: Seuil.
- DESBIENS, J.-P. (1960): *Les insolences du frère Untel*. Montréal: Les Éditions de l'Homme.
- DUGAS, A. (1999): "Le français parlé au Québec et dans l'Hexagone: convergences et divergences". Dans *Français et québécois: le regard de l'autre*. Jean-Pierre Bardet et René Durocher (eds.). Paris/Montréal: Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois, 391-397.
- DUMAS, D. (1987): *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- FORGET, D. (1993-94): "Les paradoxes de langue chez Roch Carrier et Michel Tremblay". *Études littéraires du Québec* 26, 119-133.
- GODBOUT, J. (1967): *Salut Galarneau*. Paris: Seuil.
- GODBOUT, J. (mars 1999): "Étranger parmi vous". *Le Monde des livres*, 15-17.
- GRASSIN, Jean-Marie (1999): "L'émergence des identités francophones: le problème théorique et méthodologique". Dans *Francophonie et identités culturelles*. Paris: Karthala, 301-314.
- HAGÈGE, C. (1987): *Le français et les siècles*. Paris: O. Jacob.
- HAGÈGE, C. (1996): *Le français, histoire d'un combat*. Paris: Éditions Michel Hagège.
- NOËL, F. (1994): *Maryse*. Québec: Léméac. 1ère édition: 1984, Montréal: VLB.
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1990): "Titres et fonctions au féminin. Essai d'orientation et de l'usage". Dans *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques. Les publications du Québec*, 189-201.
- PINKER, S. (1999): *L'instinct du langage*. Paris: Odile Jacob.
- SOUBIAS, P. (1999): "Entre langue de l'autre et langue à soi". Dans *Francophonie et identités culturelles*. Paris: Karthala, 119-135.
- TÉTU, M. (1987): *La Francophonie: histoire, problématique et perspectives*. Montréal: Guérin Littérature.
- TREMBLAY, M. (1978): *La grosse femme d'à côté est enceinte*. Québec: Leméac.
- WIJNANDS, P. (2000): *Dictionnaire des identités culturelles de la francophonie*. Paris: PUF.